

Correction de l'annonce parue le 8 mai 2002

Banque Cantonale Bernoise

Annulation

Le carnet d'épargne No **41-2.068.178.76** de la Banque Cantonale Bernoise, à Tramelan est égaré.

Les créanciers annuleront ce titre conformément à l'art. 90 CO et disposeront de son avoir, si ledit carnet n'est pas présenté dans le délai de trois mois à la Banque Cantonale Bernoise, à Tramelan.

Tramelan, le 10 juin 2002

Banque Cantonale Bernoise
Tramelan